
Le 15 avril 2021

MESSAGE AUX ABONNÉS

Relativement à la circulaire 2020-028 (03.01.42.25) portant sur la rétribution des ressources intermédiaires et des ressources de type familial assujetties à la Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et celles assujetties à la Loi sur les services de santé et les services sociaux

Prenez note que les versions anglaise et française, en vigueur du 1^{er} avril 2021 au 1^{er} avril 2022, du certificat du programme d'assurance de dommages aux biens et de la responsabilité des ressources visées par la Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant (RLRQ, chapitre R-24.0.2) (LRR), remplacent dorénavant les versions de l'année précédente.

Pour toute question ou toute information concernant ce message aux abonnés, nous vous invitons à communiquer avec la Direction générale des ressources humaines et de la rémunération au 581 814-9100, poste 61401 ou à l'adresse inforirtf@msss.gouv.qc.ca.

La directrice des conditions d'exercice des professionnels de la santé et du personnel hors établissement,

Original signé par

Kathleen Bécotte